

Genre du véhicule Chariot de travail (véhicule spécial) *)	Marque de fabrique CLAYSON	Type 8050 (moteur: FORD 2723 E)	Fiche d'homologation N° CH 5178 25
------------------------------------------------------------------	-------------------------------	------------------------------------	---------------------------------------

Constructeur	SPEERY NEW HOLLAND, Leon Claeysstraat 3A, B-8210 Zedelgem (B)
Identification	sur la plaquette du constructeur "8050" devant le N° du châssis "44.."
Plaquette constructeur	à droite, à l'avant sur le cadre de la plateforme du poste de commande
N° du châssis	à droite, à l'arrière latéralement sur le longeron, au-dessus de l'essieu arrière
Identification du moteur	"2723 E" à l'arrière, au centre sur le bloc, au-dessus du filtre à huile
Importateur principal	GRUNDERCO S.A., 6287 Aesch (LU) / 1242 Satigny (GE)
Véhicule homologué	4 416 124

Châssis		Moteur			
Nombre d'essieux	2	Marque	F O R D	Type	2723 E
Direction	hydrostatique, assistance hydraulique, s. roues AR	Construction	en ligne	Temps	4
Transmission	variateur à courroie trapézoïdale+boîte mécanique	Carburant	D	Position	au centre
Nombre de vitesses	3 sans paliers	Refroidissement	eau	Nombre cylindres	6
Frein de service	hydraulique, à disques, sur les arbres ritzel, resp. sur les roues avant, frein indépendant, 2 pédales avec verrouillage mécanique, à disques, sur les arbres ritzel, resp. sur les roues avant	Alésage	105,0	Course	115,0
Frein auxiliaire	identique au frein auxiliaire	Cylindrée	5972	CV-impôt	30,41
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire	Puissance en kW	83,5 (DIN)	à t/min	2400
Ralentisseur	-	Bruit à l'arrêt	79,5 dB/A	à t/min	1800
Contrôle 2 circuits	-	Silencieux	1 pot = 560 x ø 220 mm		
		Mesure des gaz	Racharach = 3,0		
		Déparasitage	-		

Carrosserie	moissonneuse batteuse (**)		
Nombre de portes	**)	Compteur de vitesse	=
Ceintures sécurité	av -	ar	=
Cale	1/430 x 190 x 240		Rétroviseurs gauche + droite
Antivol	-		
Nombre de places	t 1	av	centre ar
Dimensions	intérieur	extérieur	
Longueur	(7300)	8700	Empattements 3540 /
Largeur	(2700)	3400 *)	Essieu double av ar
Hauteur		3600	Voies av 2250 ar 1970
Porte à faux	av	3100	Voies av -
	ar	2060	ar -
Distance volant - vers l'avant du véhicule	2300	Braquage ø	g 13700 d 13400

() = sans table de coupe

Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	5630	1670	7300
Charge utile	(poids à vide avec table de coupe)		
Poids total	6300	2700	8000
Poids garantis	18.4 - 30	13.0/65-18	
Pneus	10 / 1,8	8 / 2,4	
Ply / bar	5630	3230	
Charge pour V max	30	30	
Jantes	Dx 16 x 30	9 x 18	
		mécanique	automatique
Gac poids remorquable avec/sans frein			
Garantie poids de l'ensemble			
Poids remorquable testé			
Charge garantie sur le toit			
Vitesse maximale selon le constructeur	23,0		km/h
testée	23,0	2550	au moteur prise de force

Équipement	§)	
Feux de route	CR	(E)
Feux de croisement	CR	(E)
Feux de position	A	(E) séparés
Feux rouges	R-SI	(E)
Feux stop	R-SI	(E)
Clignoteurs	av	4 (E) ar 2a (E)
Catadioptrés	av	I (E) ar I (E)
Feux de gabarit	av	
Feux arrière de brouillard	1/ feu orange HELLA CH 1 1280 03	
Feux complémentaires	3/ lampes de travail avec 2 lampes-témoin	
Eclairage plaque	-	
Essuie-glace	++)	
Avertisseurs	1/ HELLA EL 20011 avec/sans lave-glace ou d'autres modèles homologués	

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Chariot de travail (véhicule spécial)	
Marque et type	C L A Y S O N 8 0 5 0	
Homologation		
N°	CH 5178 25	
Carrosserie	moissonneuse batteuse	
Places	total 1	avant 1
Poids à vide	7300	Carburant D
Charge utile	-	CV-impôt 30,41
Poids total	-	Cylindrée 5972

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation (Pour les résultats des mesures du bruit et des gaz d'échappement, voir la fiche des émissions)

- *) Véhicule spécial : largeur 3400 mm avec table de coupe, 2700 mm sans table de coupe.
- **) Carrosserie : sur demande avec cabine fermée; l'équipement selon l'OCE doit être contrôlé à l'immatriculation.
- +) Variantes de pneus : AV=23.1 - 26 12 PR 7220 (1,7) Vmax 30 km/h jantes = DW 20 x 26
AR=10.5 - 18 6 PR 2860 (2,25) 30 km/h 9 x 18
- §) Équipement : l'emplacement des feux est admis pour raisons techniques:
la hauteur des feux de croisement, de position et des clignoteurs AV-latéraux ainsi que
la distance des clignoteurs AV-latéraux depuis l'avant du véhicule.

À noter dans le permis de circulation:

- 115 - feu orange obligatoire (pour largeur supérieure à 3000 mm);
- 125 - autorisation spéciale obligatoire;
- 137 - signalisation jaune/noir: l'arrière du véhicule; les supports des feux AR; la partie AR de la table de coupe.
de chaque côté et la protection avant;
- 138 - protection : à l'avant, devant la table de coupe ou si la table de coupe est transportée séparément,
devant la fixation de la table de coupe;
- 139 - enlever : les diviseurs à l'avant ou la table de coupe dépassant 3500 mm de largeur;
- 141 - assurer : la table de coupe à la hauteur requise; l'échelle doit être relevée; le canal de vidange
doit être rentré et assuré.